



OLIVIER DUSSOPT
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 22 janvier 2019
N° 935

Examen, par le Conseil commun de la fonction publique, de l'article 33 du projet de loi instituant un système universel de retraite

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, a présidé, ce jour, le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) qui a examiné l'article 33 du projet de loi instituant un système universel de retraite.

Après avoir rappelé que cet article est « *le fruit des concertations initiées par le Premier ministre sur le projet de loi* », le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a indiqué que cette disposition permet « *d'étendre le compte professionnel de prévention (C2P) à l'ensemble des agents publics – généralisant ainsi la prise en compte de la pénibilité dans la sphère professionnelle – et d'établir des règles communes entre les secteurs privé et public dans un objectif de justice sociale* ».

Soulignant combien cet article 33 constitue une « *véritable avancée sociale pour la fonction publique* », le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a précisé que « *le Gouvernement a fait le choix d'étendre les 6 critères de l'actuel C2P, aux agents publics qui ne disposent pas d'un départ anticipé de 5 ou 10 ans au titre de la dangerosité de leur métier* ». Il a par ailleurs indiqué que la « *prise en compte de la pénibilité sera effectuée selon les mêmes critères pour tous les salariés du privé comme du public : le travail de nuit ; le travail en équipes alternantes ; le travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte ; une activité en milieu hyperbare, des températures extrêmes ou encore une exposition à des bruits supérieurs à un certain niveau de décibels, ou brefs et répétés* ».

Lors de la discussion des amendements déposés par certaines organisations syndicales et les employeurs publics qui sont forces de propositions dans le cadre de cette concertation, les syndicats CGT, Solidaires et Force Ouvrière ont tenté de perturber le bon déroulement de cette séance.

Le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT dénonce fermement ces comportements irrespectueux – notamment à l'égard des autres membres du CCFP – et sont aux antipodes de la conception qui est la sienne du dialogue social. Enfin, il regrette que ces trois organisations syndicales refusent de travailler à l'amélioration des conditions de travail des agents publics notamment sur les trois chantiers ouverts à la concertation : prise en compte de la pénibilité, gestion des fins de carrière et retraite progressive dans la fonction publique.

Contact presse :

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / Adresse mail : chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr